

Conseiller ou conseillère pédagogique au titre de la mission départementale « enseignement du français »

Textes de référence

- Bulletin officiel spécial n°2 du 26 mars 2015 : Programme d'enseignement de l'école maternelle
- Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015 : Programmes d'enseignement de l'école élémentaire et du collège
- Note de service n° 2018-049 du 25-4-2018 : Lecture : construire le parcours d'un lecteur autonome
- Note de service n° 2018-050 du 25-4-2018 : Enseignement de la grammaire et du vocabulaire : un enjeu majeur pour la maîtrise de la langue française
- Arrêté du 17-7-2018 Programmes d'enseignement /Cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), cycle de consolidation (cycle 3) et cycle des approfondissements (cycle 4) : modification
- Note de service n°2019-084 du 28 mai 2019 : L'école maternelle, école du langage
- Guides et vadémécum pour les apprentissages au CP et au CE1
- Guides pour les apprentissages à l'école maternelle

Cadre général

La transformation de la formation continue des personnels enseignants du 1er degré en français et en mathématiques vise à renforcer les pratiques pédagogiques indispensables à la maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) par tous les élèves à la fin de l'école primaire. Depuis 2018, la priorité donnée à l'école primaire s'est notamment manifestée par une attention particulière à la formation des maîtres avec notamment la centration des 18h d'animation pédagogique obligatoires sur le français et les mathématiques et la mise à disposition de ressources nationales. Par ailleurs, le plan « mathématiques » également déployé depuis 2018 a montré que des formations au plus près des pratiques de classe répondaient aux attentes des professeures et professeurs des écoles. Depuis la rentrée 2020, une nouvelle logique de formation en mathématiques et en français est mise en œuvre à l'échelle du territoire aux fins d'offrir à tous les PE 5 jours de formation en mathématiques et 5 jours en français, tous les six ans.

L'enseignant ou l'enseignante en charge d'un appui à la mission départementale « enseignement du français » contribuera activement à déclinaison départementale de la mise en œuvre du plan national de formation en français.

Profil du poste

Mission

Participer activement aux activités du groupe départemental « maîtrise de la langue » piloté par l'IEN en charge de cette mission. Préparer l'organisation des rencontres et assurer la diffusion des travaux conduits dans le cadre de cette instance.

- Contribuer à l'analyse des besoins locaux (notamment en exploitant les résultats aux évaluations CP, CE1 et 6ème) et à leur prise en charge par les équipes de circonscription (en lien avec les IEN CCPD concernés)

- Contribuer aux travaux des équipes d'évaluation externe des écoles

- Collaborer à la conception et à l'évaluation des actions de formation en mathématiques dans le cadre de la formation continue des enseignants du département en valorisant l'usage du numérique. Assurer la médiatisation des contenus de formation sur m@gistère.
- Contribuer à la coordination de la formation de formateurs. Produire et encourager la mutualisation de ressources de formateurs.
- Assurer un accompagnement pédagogique de PE sous la forme de constellations (en s'inspirant des préconisations figurant dans le « Guide pour le Plan Français »).
- Assurer une veille didactique et pédagogique en diffusant des informations et des ressources aux équipes pédagogiques et de circonscription.
- Encourager et accompagner la mise en œuvre de projets pédagogiques.
- Participer en tant qu'expert aux travaux des missions départementales (éducation prioritaire, formation initiale...).

Compétences et qualités requises

Ce poste est en priorité réservé aux professeures et professeurs des écoles en mesure d'attester :

- de bonnes connaissances pédagogiques et didactiques et d'une maîtrise du contenu des programmes dans le registre de l'enseignement du français ;
- d'une capacité à travailler en équipe et en partenariat ;
- d'une capacité à concevoir, conduire et réguler des actions de formation en développant notamment des parcours hybrides de formation ;
- d'une expérience dans l'analyse des pratiques professionnelles ;
- de disponibilité et de qualités d'organisation.

Qualifications requises

La possession d'un CAFIPEMF est appréciée.

Une aisance dans la conception et l'animation de formations hybrides (combinaison d'actions de formation en présentiel et à distance) est souhaitée.

Contexte administratif

Situation administrative

L'enseignant ou l'enseignante assurant un appui à la mission départementale « enseignement du français » disposera d'une lettre de mission et transmettra un bilan annuel de fonctionnement à Madame l'IA-Dasen sous couvert de l'IEN en charge du dossier départemental « maîtrise de la langue » avec copie à l'Adjoint chargé du 1^e degré.
Exercice à temps complet.

Nomination

Nomination par l'Inspectrice d'académie, Directrice académique des services de l'Éducation nationale du Maine-et-Loire après avis d'une commission départementale.